

# Annexe V RS - Licences 2011

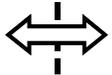
15.1.2010/Groupe de travail Saut



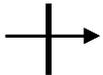
Niveau pour cavalier qui ne veulent pas acquérir de licence



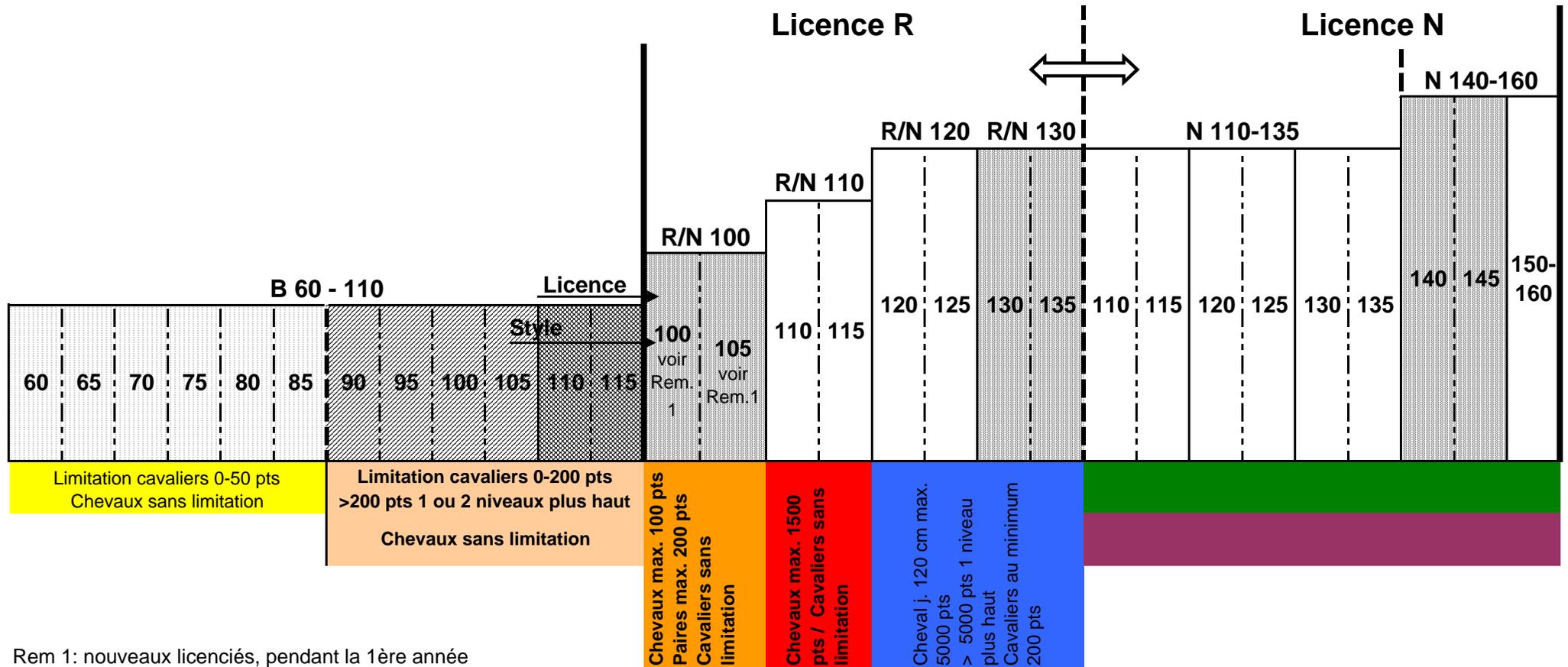
Les licenciés R des épreuves **R/N 120 à 135, 7.2 al. 6**, ont la possibilité de monter des épreuves **dès N140**. En cas de classement dès **N140**, départ autorisé dans la même saison avec le cheval concerné que dans des épreuves **R/N 130**.



Perméable vers le haut et vers le bas. L'organisateur peut proposer des épreuves mixtes.



Perméable uniquement vers le haut. Les licenciés doivent participer à des épreuves d'un niveau R/N 100 au moins.



Rem 1: nouveaux licenciés, pendant la 1ère année